



## UNE AFFIRMATION REPETEE NE VAUT PAS VERITE

### Revaloriser le SMIC conduirait à une forte augmentation du chômage

Parmi les affirmations péremptoires très souvent véhiculées par des responsables politiques, le MEDEF et des « experts » trustant les plateaux des médias, il y a celle consistant à dire qu'une des raisons majeures de ne pas revaloriser significativement le SMIC, c'est que cela conduirait à une forte augmentation du chômage.

Mais, est-ce que cette assertion repose vraiment sur une réalité corroborée par les faits et les chiffres ?

Sans remonter aux calendes grecques, 2 exemples démontrent que, là également, les libéraux nous mentent.

En 1968 et en 1969, à la suite du mouvement social, le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (le SMIC, son successeur, sera mis en place en 1971) a connu de fortes revalorisations.

Sur l'année 1968, l'augmentation a été de 29,1% et sur 1969, elle s'est élevée à 16,9%

L'inflation sur 1968 et 1969 était respectivement de 4,5% et 6,5%.

Le taux de chômage en 1968 était de 3%. Il était descendu à 2% en 1971 ainsi qu'en 1972, dernière année avant le fameux « choc pétrolier ».

Quant à l'inflation, son niveau de 1972 s'établissait à 6,2%.

Plus près de nous encore, de 1997 à juin 2002, le SMIC a été revalorisé de 18%.

Sur la même période, l'inflation était de 8%.

Fin 1996, le taux de chômage s'établissait à 10,1%.

En 2002, il se situait à 7%.

On peut donc le constater : revaloriser significativement le SMIC n'a aucun effet nocif sur le chômage et l'inflation.

En revanche, sans être la panacée, c'est une mesure de justice sociale incontestable.